

LE HUIT DECEMBRE 2008, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE Mme DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : D. HERPIN-POULENAT, M. COTILLON, D. BARBIER, Y. POTTIER, I. LEPICIER, F. VIEILLARD, X. MARTIN, E. HELLOT, A. DEVISME, F. CARDOSO, T. DUBOIS, T. GARDIE, D. DUFOURMANTEL, E. FREMONT.

PROCURATION : E. DULUC donne procuration à D.HERPIN-POULENAT

SECRETAIRE : D. BARBIER

Date de convocation :	8/12/2008	nombre de conseillers	
Date d'affichage :	2/12/2008	en exercice :	15
		présents :	14

Avant de débiter la séance de conseil, M. Cotillon informe les conseillers du départ du Conseil général de M. Meneau, qui s'occupait jusqu'à présent des dossiers eau et assainissement de la commune.

M. Cotillon apporte quelques précisions concernant l'appel d'offre en cours pour la construction de la station de traitement des pesticides : la commune peut continuer la procédure d'appel d'offre, mais devra attendre les notifications de subventions des différents partenaires avant de procéder à l'attribution du marché.

Mme le Maire demande qu'un courrier soit adressé au Président du Conseil général afin de connaître les délais d'obtention de l'arrêté de subvention.

Le procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal est lu et approuvé à l'unanimité puis signé.

1-DECISION MODIFICATIVE

Mme le Maire explique aux conseillers que suite aux congés maladie du personnel communal, la commune a du faire appel à du personnel extérieur, ce qui n'était pas prévu au budget 2008.

Compte tenu de cette dépense imprévue, il est nécessaire de procéder à un virement comptable afin de régulariser certaines écritures.

Mme le Maire propose aux conseillers d'effectuer un virement de crédit de 8000 € du compte 61522 (chapitre 11) au compte 6218 (chapitre 12).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les crédits sont inscrits au budget 2008.

2- Questions diverses

2.1 Informations

Mme le Maire informe l'assemblée du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 19/12/2008.

2.2 Voiture incendiée

Une plainte sera déposée par la commune en gendarmerie concernant un véhicule incendié Chemin du Rocher, afin que les dégâts engendrés par cet acte (détérioration de l'enrobé du Chemin du Rocher) puissent être remboursés. Une déclaration de sinistre sera également envoyée à l'assureur de la commune. M. Cardoso rendra compte de l'état des différents réseaux (Télécom, EDF, Eclairage public) qui semblent avoir été également endommagés, suite à ce sinistre.

2.3 Lanterne rue de l'Orme

Une lanterne située rue de l'Orme a été arrachée par un camion. Elle sera démontée rapidement à l'occasion de la mise en marche des illuminations de Noël, le 10/12/2008.

2.4 Caniveau Chemin des Noues

Suite à l'aménagement d'un caniveau pour les écoulements des eaux de pluies Chemin des Noues, il s'avère que des automobilistes évitent ce caniveau qui fait un décroché dans la chaussée, et empruntent le bas côté de la voirie, provoquant ainsi de profondes ornières. M. Dubois va étudier la mise en place d'un massif afin de dissuader les conducteurs indéclicats.

2.5 Etude du réseau d'assainissement

M. Cotillon propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil général pour une maîtrise d'œuvre concernant l'étude de l'aménagement du réseau d'assainissement des rues du Bourg, de l'Eglise et Montrond. Les conseillers demandent également que soient inclus une demande auprès du SIERC pour l'enterrement des lignes électriques dans ces mêmes rues et également Place et rue de la Croix Blanche.

2.6 Cantine

M. Vieillard rappelle aux conseillers le projet de cantine bio (évoqué en réunion le 5 décembre dernier) et propose de créer un groupe de travail à ce sujet.

Ce groupe sera composé de : M. Cotillon, I. Lépicier, T. Dubois, E. Frémont, X. Martin, F. Vieillard.

Mme le Maire lève la séance à 21h 45